

LES CAHIERS DE

# L'ORIENT

REVUE D'ETUDE ET DE REFLEXION SUR LE MONDE ARABE ET MUSULMAN

**Emile Lahoud en France**

## **LES DÉFIS LIBANAIS**

**Définir un nouveau rôle  
régional et international**

- Ré-apprendre le dialogue
- Bâtir une citoyenneté
- Un autre miracle économique ?
- Enrayer l'émigration
- Sauver le patrimoine

N° 64

Coordonné par *Emilie Sueur*

**LES DÉFIS LIBANAIS**

- **ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT EMILE LAHOUD** **PAGE 7**  
*Antoine Sfeir*
  
- **LES LEÇONS D'UNE ÉLECTION** **PAGE 17**  
*Scarlett Haddad*
- **LE HEZBOLLAH, ENTRE PRAGMATISME ET IDÉOLOGIE** **PAGE 27**  
*Paul Khalifeh*
- **L'ÉMIGRATION LIBANAISE** **PAGE 33**  
*Liliane Barakat*
  
- **LE MIRACLE LIBANAIS PEUT-IL SE PRODUIRE À NOUVEAU ?** **PAGE 43**  
*Sybille Rizk*
- **SOLIDERE : DIFFICULTÉS CONJONCTURELLES** **PAGE 53**  
*Sybille Rizk*
- **LA RÉFORME ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE** **PAGE 65**  
*Georges Corm*
  
- **LA COMPLEXITÉ DU SYSTÈME UNIVERSITAIRE** **PAGE 85**  
*Louis Honeïné*
- **L'ENVIRONNEMENT AU LIBAN** **PAGE 97**  
*Karim el-Jisr*
- **LES ÉGLISES AU LIBAN : L'URGENCE DE LIBERTÉ** **PAGE 109**  
*Fady Noun*
- **A-T-ON LE DROIT D'ÊTRE MALADE AU LIBAN ?** **PAGE 117**  
*Suzanne Baaklini*
- **FEMMES : LE FOSSÉ ENTRE LA RÉALITÉ ET SES EXPRESSIONS** **PAGE 129**  
*Azza Charara Beydoun*
- **VIVRE SON HOMOSEXUALITÉ AU LIBAN** **PAGE 137**  
*Emilie Sueur*
- **UN PATRIMOINE MENACÉ** **PAGE 147**  
*Joanne Farchakh*
  
- **ABSTRACTS** **PAGE 157**
- **Catalogue** **PAGE 158**
- **Librairies disposant des Cahiers de l'Orient** **PAGE 159**

## Femmes du Liban

# Le fossé entre la réalité et ses expressions

*Azza Charara Beydoun \**

L'intense activité qui a marqué la préparation de la Quatrième Conférence Mondiale de la Femme (1) a constitué une occasion unique pour observer de près la situation des femmes libanaises et constater leur spécificité de groupe, transcendant apparemment les barrières confessionnelle, régionale et de classe. L'image de cette situation se dégagait déjà progressivement, d'ailleurs, à partir d'indices dont la communauté internationale - pour autant qu'elle est représentée par l'ONU et ses différentes agences - reconnaît l'actualité et la pertinence. Ainsi s'est-il avéré que les femmes libanaises continuent, en dépit de quinze années de conflits qui ont dévasté le pays, à devancer leurs semblables des pays voisins.

En effet, parmi celles qui ont dépassé l'âge de 15 ans, l'illettrisme a régressé de 60% environ, en 1970, à près de 25%, d'après les chiffres de 1996. La

---

\* Azza Charara Beydoun est professeur assistante à l'Université Libanaise et membre de la *Lebanese Association of Women Researcher*.

(1) Conférence de Beijing, en 1995.

scolarisation des filles dans le primaire a atteint 94%. Le pourcentage des étudiantes sur la totalité des inscrits dans les universités, de même que dans les promotions de diplômés, dépasse bien souvent celui des garçons. Leurs taux d'élimination et d'échecs scolaires ont baissé à tous les niveaux. La place qu'elles occupent au sein des forces actives est proche des 20% et, dans les secteurs de l'éducation, des soins de santé et de l'information, les femmes constituent désormais la majorité. L'âge moyen du mariage des jeunes filles a augmenté, les mariages précoces devenant plus rares, et le nombre d'accouchements par femme a régressé. Enfin, l'État libanais a reconnu ses responsabilités vis-à-vis des femmes en maternité et s'est engagé à leur assurer des soins sanitaires pratiquement gratuits.

Éducation, travail, réduction des obstacles liés au mariage précoce et aux grossesses répétées... autant de facteurs propices à un essor de la participation féminine à la vie publique. Cette participation se traduit par une présence indéniable dans tous les secteurs de l'espace public. Réciproquement, cette présence accrue permet de mesurer l'importance, bien considérable, de la participation des femmes aux activités publiques. Qu'en est-il, toutefois, des expressions culturelles qui encadrent cette participation ?

## **Deux tendances contradictoires**

Au regard de la condition des femmes, la société libanaise semble être traversée par deux tendances contradictoires.

La première tend à confirmer les développements positifs dont les femmes peuvent déjà se prévaloir. Cette tendance s'exprime dans le discours commun qui ne cesse de soulever l'importance de « la moitié de la société » ; « moitié » à laquelle il s'agirait de rendre justice et dont il faudrait favoriser la libération afin d'assurer sa pleine participation au développement et aux progrès de la société.

La deuxième tendance se traduit, en revanche, par une résistance aux expressions spécifiquement féminines qui, dans les domaines politique, juridique et socioculturel, accompagnent l'évolution de la condition de la femme. Evolution qui devrait aboutir à une participation accrue des femmes à la vie publique.

Les femmes libanaises sont ainsi confrontées à l'ambivalence de leur société. Si les Libanaises sont clairement incitées à assumer, en sus de leurs tâches traditionnelles, de nouvelles responsabilités qui jusque-là restaient l'apanage des hommes, les évolutions des expressions culturelles qui devraient accompagner ce processus, le rendre parfaitement visible et accepté au sein de la société, tardent à venir. Sans doute, la loi et la politique sont-elles les deux sphères où se fait sentir le plus cruellement l'absence d'expression adéquate de ces développements relatifs à la condition féminine.

### **La sphère juridique**

La législation sur le statut personnel et sur la famille illustre bien cette situation. Ces lois, dont le fondement demeure religieux et confessionnel, divisent la population féminine (aussi bien la population masculine d'ailleurs), sur les questions relatives aux conditions du mariage, du divorce, de l'adoption, de la garde des enfants, de la succession, etc... en groupes définis par la confession de naissance ou de mariage. Il va sans dire que ces lois de nature confessionnelle ont été élaborées dans un contexte foncièrement patriarcal qui ne reconnaissait à la femme, réduite au rang d'objet pour l'homme, que le rôle de mère et d'administratrice de l'espace privé familial, la condamnant, par là même, à un statut de mineure, complètement dépendante de l'homme. Or, ces lois continuent de tenir bon, résistant à tous les vents du changement. Ces bannières héritées du passé sont toujours brandies pour signifier une fidélité « aux traditions, aux coutumes et aux valeurs spirituelles ». De plus, la société y trouve une justification aux

réerves qu'elle émet à l'encontre des traités auxquels les gouvernements successifs ont décidé d'adhérer. ( par exemple : la Convention sur la suppression de toutes les formes de discrimination contre les femmes).

Soucieux de maintenir leurs fidèles, autant que faire se peut, sous leur juridiction exclusive, les hommes de religion qui exercent également une grande influence sur la scène publique libanaise, ont lancé, il y a trois ans, une campagne d'une violence peu commune, contre un projet de loi civile facultative sur le statut personnel, présenté par le président de la République alors en exercice, M. Elias Hraoui.

Envisagée sous l'angle d'une expression adéquate de la condition des femmes dans notre société, la législation civile en vigueur ne semble pas présenter beaucoup moins de carences que la législation religieuse. Même si elles ne procèdent pas d'un corpus sacré, rétif à tout changement, les lois civiles expriment assurément une fixation, quasiment pathologique, à une représentation des femmes radicalement coupée de la réalité. L'amendement de certaines de ces lois a requis de militantes pionnières et d'organisations féminines une lutte acerbe et de longue haleine, pour finalement parvenir à l'obtention de certains droits (le droit de voyager sans avoir à obtenir la permission d'un « tuteur » mâle, le droit de pratiquer le commerce, la capacité de témoigner devant les tribunaux, etc.).

L'article de la loi libanaise sur la nationalité résume parfaitement les restrictions auxquelles sont soumises les femmes dans une société encore dominée par la gent masculine. Une Libanaise ne peut, en effet, transmettre sa nationalité ni à son mari non libanais ni à ses enfants de père non libanais, même si ses enfants naissent et grandissent au Liban. En revanche, une femme non libanaise mariée à un Libanais obtient d'office, pour ainsi dire, la nationalité libanaise. Par ailleurs, le code pénal libanais est toujours entaché d'une loi honteuse qui accorde les circonstances atténuantes à l'assassin de l'une de ses parentes en cas

(2) Le crime  
d'honneur

de doutes sur la « rectitude » de son comportement sexuel (2).

## La sphère politique

Outre la législation concernant la famille et certaines lois civiles discriminatoires, les Libanaises subissent aussi une certaine injustice dans la sphère politique, même si celle-ci est plus masquée.

Exerçant son droit de vote depuis près d'un demi-siècle, la femme libanaise est peu visible sur les bancs du Parlement. L'attribution des sièges se faisant, selon les lois électorales, sur une base confessionnelle, les élus sont rattachés à une communauté. Or, l'appartenance communautaire (de même, d'ailleurs, que les appartenances familiales et régionales, également déterminantes dans le choix et l'élection des candidats), est une appartenance à connotation essentiellement patriarcale, qui se transmet par la voie masculine. Enfreignant les règles à suivre pour maximiser la crédibilité des candidats et de leurs groupes respectifs, les candidatures des femmes demeurent foncièrement marginales.

Depuis l'instauration du Parlement libanais, seule six femmes sont parvenues à s'y faire élire. Cinq d'entre elles étaient parentes d'hommes politiques importants dans leur circonscription. La Chambre actuelle compte trois femmes, Ghounwa Jalloul, Nayla Moawad et Bahia Hariri, les deux dernières n'en étant pas à leur premier mandat. En dépit du fait que Ghounwa Jalloul faisait tout juste son entrée sur la scène politique, elle a obtenu un score de loin supérieur à celui de son adversaire, pourtant dirigeant politique de longue date et concurrent direct de Rafic Hariri qui dirigeait la liste sur laquelle cette candidate se présentait. Son élection a paru être le signe d'une allégeance inconditionnelle à l'actuel Premier ministre : « *Pour tes beaux yeux nous sommes prêts à appuyer n'importe qui, fût-ce une femme !* ». Cette élection semblait exprimer, aussi, une vigoureuse protestation

contre le comportement politique de l'adversaire :  
« *Contre toi, nous sommes prêts à élire n'importe qui, fût-ce une femme !* ».

Ces femmes députés sont donc redevables de leur élection à la tête de liste, leur tuteur en somme. Cette relation a un impact indéniable sur l'intérêt qu'elles vont porter aux questions relatives à la condition des femmes libanaises. À peine élues, Bahia Hariri et Ghounwa Jalloul ont entamé leur nouveau mandat en s'opposant au projet de loi civile facultative sur le statut personnel. Par cette opposition, elles signifiaient d'une part leur attachement aux lois confessionnelles en vigueur, en dépit des injustices que celles-ci comportent envers les femmes (et même, aussi, envers les hommes, sur certains points), mais elles ménageaient aussi leurs chefs politiques, alliés des hommes de religion, en cette occasion, et qui les avaient choisies pour figurer sur leurs listes, lors des dernières législatives.

Le parlement libanais n'est pas la seule institution dirigeante du pays à présenter une telle coloration masculine. Gouvernementales ou non, les institutions de toutes sortes présentent la même caractéristique. Ainsi en va-t-il des partis politiques, des syndicats et des associations, à moins que ces dernières ne soient purement féminines. Inutile de préciser que la concentration masculine est particulièrement forte aux sommets des hiérarchies.

## **La participation et ses expressions**

Les femmes libanaises ont encore devant elles un long et difficile chemin à parcourir avant de pénétrer les deux sphères du juridique et du politique.

Toutefois, le nombre des femmes s'accroît sans cesse dans de nombreux autres domaines tels que l'action sociale, locale ou générale, les municipalités, la création artistique et l'information, les professions académiques et la recherche, l'enseignement et la santé, etc. Si ces domaines apparaissent bien plus ouverts à la gent féminine, cela signifie-t-il pour



autant qu'elles parviennent à y faire passer leur point de vue, à y exprimer leur vécu ?

Considérons, par exemple, le secteur de l'action sociale où les femmes sont omniprésentes. Les femmes d'avant-garde qui s'y activent, s'abstiennent d'adopter une attitude féministe vis-à-vis des questions relatives à la condition de la femme et, a fortiori, vis-à-vis des questions d'ordre général. La plupart déclarent s'identifier à des causes telles que celle de « l'Homme », de la « Patrie » ou encore de la « société ». Les questions strictement relatives à la condition de la femme n'apparaissent que comme complémentaires des précédentes, annexées à elles. Leur discours s'attache à l'idée que « le développement de la société (ou encore la libération de la patrie) n'est possible qu'avec la participation des femmes ». Accorder une place spécifique à la question du statut des libanaises est, selon ces femmes, « secondaire, et ne devrait pas justifier la création, dans notre société, d'une nouvelle communauté (celle des femmes) qui viendrait s'ajouter aux nombreuses communautés déjà existantes ». Le sort réservé au problème de la confrontation de la femme avec une société de type patriarcal n'est pas différent. Qu'il s'agisse de la violence dirigée contre les femmes (sous ses différentes formes : physique, légale ou psychique) ou d'autres problèmes, la reconnaissance d'une discrimination ou d'une injustice, autant par la société que par l'État, rencontre toujours des résistances.

Parallèlement au remue-ménage limité que font les organisations et les associations spécialisées qui militent pour l'abolition de la discrimination et de la violence contre la femme, ou encore celles qui revendiquent l'association des femmes « à la prise de décisions », la société semble quant à elle s'acheminer, sans tapage, vers une participation de plus en plus importante des femmes à toutes sortes d'activités publiques. Ce faisant, elle considère cette participation comme un apport quantitatif... parfois même comme un apport qualitatif mieux adapté que celui des hommes aux tâches requises (comme c'est le cas dans

le secteur de l'éducation, dans celui de la santé ou encore dans celui de l'information, audiovisuelle surtout.)

Cette participation massive des femmes demeure toutefois sans conséquences réelles en terme d'évolution des superstructures socio-politiques et juridiques surtout. Il semble à ce titre que les Libanaises acceptent sans rechigner les conditions auxquelles leur participation reste soumise. Les appels lancés par les organisations militantes spécialisées ne produisent, dans leurs rangs, que de faibles échos. Les Libanaises semblent préférer louvoyer, aménager individuellement, et non pas en groupe, leurs conditions de vie et l'image qui en émane à l'extérieur.

*« Regarder le monde avec des yeux de femmes ! ».*

Devise de la Quatrième Conférence Mondiale des Femmes, slogan qui demeure, dans nos contrées, assez vague. Au Liban, hommes et femmes rechignent toujours à se lancer dans l'aventure, préférant aborder le monde au travers du filtre masculin familial. Un filtre encore rassurant auquel ils s'attachent face aux vents violents du changement qui soufflent pourtant sur eux de toutes parts.

**A. Ch. B.**

*Texte traduit de l'arabe par Ahmed Beydoun*

# **LES CAHIERS DE L'ORIENT**

**N° 64**

## **Les défis libanais**

• **Un entretien avec le Président libanais, Emile Lahoud**, *Antoine Sfeir*

• **Les leçons d'une élection**, *Scarlett Haddad* • **Le Hezbollah, entre pragmatisme et idéologie**, *Paul Khalifeh* • **L'émigration libanaise**, *Liliane Barakat*

• **La réforme économique et financière au Liban**, *Georges Corm* • **Le miracle libanais peut-il se produire à nouveau?**, *Sibylle Rizk* • **Solidere : difficultés conjoncturelles ou échec d'une stratégie de reconstruction du centre-ville**, *Sibylle Rizk*

• **Universités : une diversité à l'image des réalités socioculturelles du pays**, *Louis Honeïné* • **L'environnement au Liban**, *Karim el-Jisr* • **Les Église au Liban : l'urgence de la liberté**, *Fady Noun* • **A-t-on le droit d'être malade au Liban ?** *Suzanne Baaklini* • **Femmes du Liban : Le fossé entre la réalité et ses expressions**, *Azza Charara Beydoun* • **Vivre son homosexualité au Liban**, *Emilie Sueur*

• **Le Liban portera-t-il bientôt le deuil de son patrimoine ?**, *Joanne Farchakh*